



*Article paru dans l'édition du 8 mai 2007.*

## **Non à la guerre des mémoires**

*par Esther Benbassa*

Le 10 mai nous commémorons le souvenir de l'esclavage et de son abolition. C'est aussi la date anniversaire de l'adoption par le Sénat de la loi Taubira, désignant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

Le devoir de mémoire invoqué par nombre de groupes en France s'inspire plus ou moins consciemment du modèle juif. Le président Chirac reconnaissait, en 1995, la responsabilité de la France dans la déportation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. La repentance, dans ce cas-là, entendait réparer symboliquement les terribles injustices du passé. C'était une première et comme un précédent.

Certes, les mémoires blessées se doivent d'être pensées. Pas seulement par un acte symbolique de reconnaissance, mais aussi par des mesures capables de modifier la vie au quotidien des populations qui se réclament de ces mémoires. Elles sont souvent en butte à des discriminations de tous ordres en raison de leur couleur de peau, de leur appartenance ethnico-religieuse, de la manière dont elles sont perçues par la société.

« L'Appel des Indigènes de la République » de janvier 2005 se contentait de dénoncer une série de faits attestant effectivement la condition de victimes des anciens colonisés ou de leurs descendants en France aujourd'hui, sans pourtant exprimer des exigences précises de changements en mesure d'y mettre fin.

En novembre 2005, dans le sillage des émeutes de banlieue, se mettait en place le Conseil représentatif des associations noires (CRAN), conçu sur le modèle du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Ses fondateurs, pour la plupart issus des DOM-TOM, citoyens français, en phase avec les modèles politiques du pays, ont pu très vite formuler de réelles revendications. Cela à la différence des Arabo-musulmans, confinés par avance dans leur islam par un type d'organisation imposé par l'État comme le Conseil français du culte musulman (CFCM), créé en 2003.

N'héritant pas de la même histoire, ne disposant pas des mêmes outils, les groupes concernés n'entrent pas à égalité dans la course à la reconnaissance de leurs mémoires et des droits associés. Et pourquoi s'arrêter à la mémoire des minorités dites « visibles » ? Allons-nous vers une société

où chaque groupe se mobilisera pour trouver sa place à la bourse des mémoires ? Situation d'autant plus complexe que personne ne se réduit à sa féminité, à sa négritude, à sa judéité, ou à sa condition d'ouvrier, de colonisé, de paysan...

Pourquoi une commémoration autour de l'esclavage, et pas autour de la colonisation ? Si la mémoire du premier ne touche pas directement les Français, tant elle semble remonter loin, celle de la seconde est encore incandescente. La colonisation demeure un sujet politiquement explosif.

Plus on tardera à nourrir la mémoire collective des multiples mémoires qui composent le tissu social, plus les « devoirs de mémoire » particuliers risqueront de brider la liberté de penser et d'agir. Nos fameuses lois mémorielles, qui nous enferment dans le corset rigide des haines, y contribuent déjà beaucoup, de la loi Gayssot contre la négation du génocide juif à celle tout récente contre la négation du génocide arménien.

Nous avons un urgent besoin d'histoire, d'une histoire riche de nos différences, des pages sombres et glorieuses de la nation, transmissible aux générations à venir, et ceci dès l'école. Si nous n'y prenons garde, nous nous condamnerons à vivre séparés, chacun dans ce qu'il pense être sa communauté de souffrance, et étrangers les uns aux autres. Quel gâchis !